

PLAN DE COMMUNAUTÉ

2025-2029



Démarche en
développement social
AVIGNON



418 364-2000
info@mrcavignon.com
mrcavignon.com

Centre administratif de Maria
473, boul. Perron, suite 200
Maria (Québec) G0C 1Y0

Adopté le 8 octobre 2025 à Maria.

Mise à jour effectuée le 25 mars 2026.

Coordination de la révision : Anne-Julie Landry
Révision linguistique : Aude Buévoz et Vivianne Leblanc
Graphisme et mise en page : Samuella Fugère Morin
Illustration de la couverture : Daphnée Brisson-Cardin

TABLE DES MATIÈRES



1. Portrait	3
1.1. Avignon : territoire aux forces multiples	3
1.2. Carte du territoire	3
2. Cadre de référence	4
2.1. Cadre général	4
2.2. Processus privilégiés	5
2.3. Champs d'intervention	6
2.4. Thématiques	6
3. Gouvernance	7
3.1. Chantiers et tables de concertation	8
3.2. Comité territorial en développement social	9
3.3. Comité d'appui	10
3.4. MRC Avignon	11
3.5. Forum des partenaires	12
4. Fonctionnement démocratique	13
5. Cadre financier	18
6. Annexes	19
6.1. Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social	20
6.2. Outil d'aide à la décision pour la recommandation de financement d'une action	22
6.3. Plans d'action des chantiers et des tables	23

MOT DU CONSEIL

C'est avec beaucoup de fierté que je présente le Plan de communauté 2025-2029, fruit d'un vaste travail collectif mené au cours des derniers mois. Ce document témoigne de la solidité de la démarche, de la rigueur de la gouvernance et de l'engagement de nos partenaires à soutenir un développement ancré dans les besoins réels de notre milieu.

Je tiens à souligner la collaboration exceptionnelle de l'ensemble des organisations qui ont contribué à définir les priorités de ce plan. Leur implication confirme une fois de plus la force de notre communauté et la volonté partagée d'agir ensemble pour améliorer la qualité de vie sur notre territoire.

Ce plan constitue un cadre clair, ambitieux et rassembleur. Il nous guidera vers des actions cohérentes, porteuses, et alignées avec notre vision commune pour les prochaines années.

Mathieu Lapointe
PRÉFET DE LA MRC AVIGNON



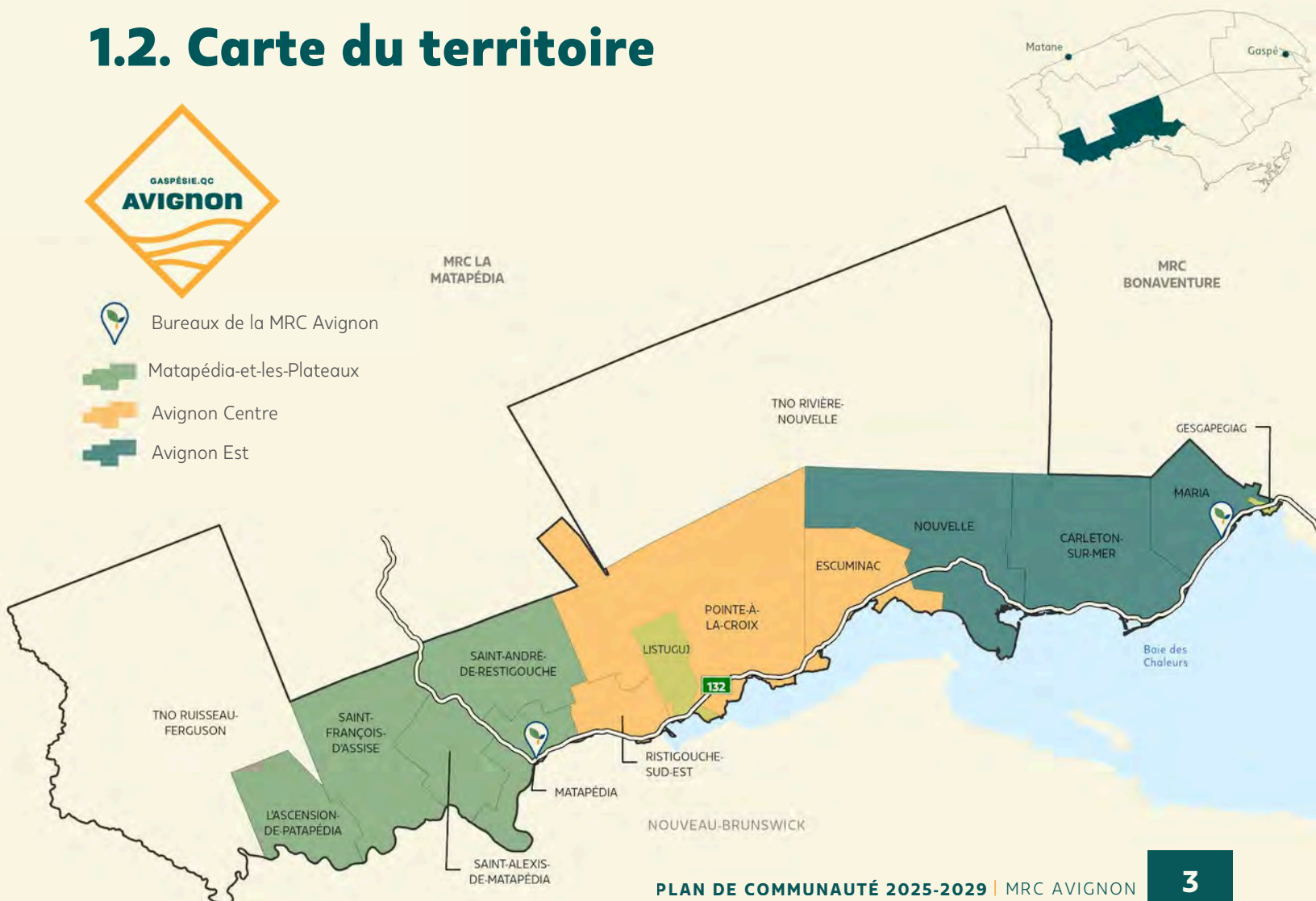
1. PORTRAIT

1.1. Avignon : territoire aux forces multiples

Avignon, c'est un territoire vaste de 3 483,7 kilomètres carrés et 120 kilomètres de long, diversifié et accueillant, qui regroupe les municipalités de Gesgapegiag jusqu'à L'Ascension-de-Patapédia, dans la région touristique de la Baie-des-Chaleurs, occupé par des personnes engagées, prêtes à s'entraider et faire équipe ensemble.

Avignon, façonné de reliefs humains, est une mosaïque culturelle façonnée par l'établissement successif des peuples Mi'gmaq et Acadiens, des loyalistes, des soldats britanniques et écossais ainsi que de personnes immigrantes de toutes origines comptant aujourd'hui 15 232 personnes [MAMH, 2025] habitant ce territoire de l'immense.

1.2. Carte du territoire



2.

CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1. Cadre général

Définition : développement social

Le développement social (DS) est un processus continu, intégré, concerté et durable visant la réalisation du plein potentiel, l'amélioration du bien-être et l'épanouissement des personnes, des organisations et des milieux de vie en général.

Objectif de la démarche en développement social Avignon

En collaboration avec les actrices et les acteurs sociaux du territoire, la MRC Avignon travaillera à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des citoyennes d'Avignon.

Mission de la démarche en développement social Avignon

Par la concertation intersectorielle, favoriser la contribution de tous les actrices et acteurs sociaux et la participation des citoyens et des citoyennes afin d'élaborer un plan de communauté qui orientera la MRC et les organisations qui œuvrent sur le territoire. Le plan de communauté mis sur pied permettra l'intervention sociale sur le territoire.



[EN SAVOIR PLUS SUR LA DÉMARCHÉ](#)

Valeurs



RESPECT



ÉQUITÉ

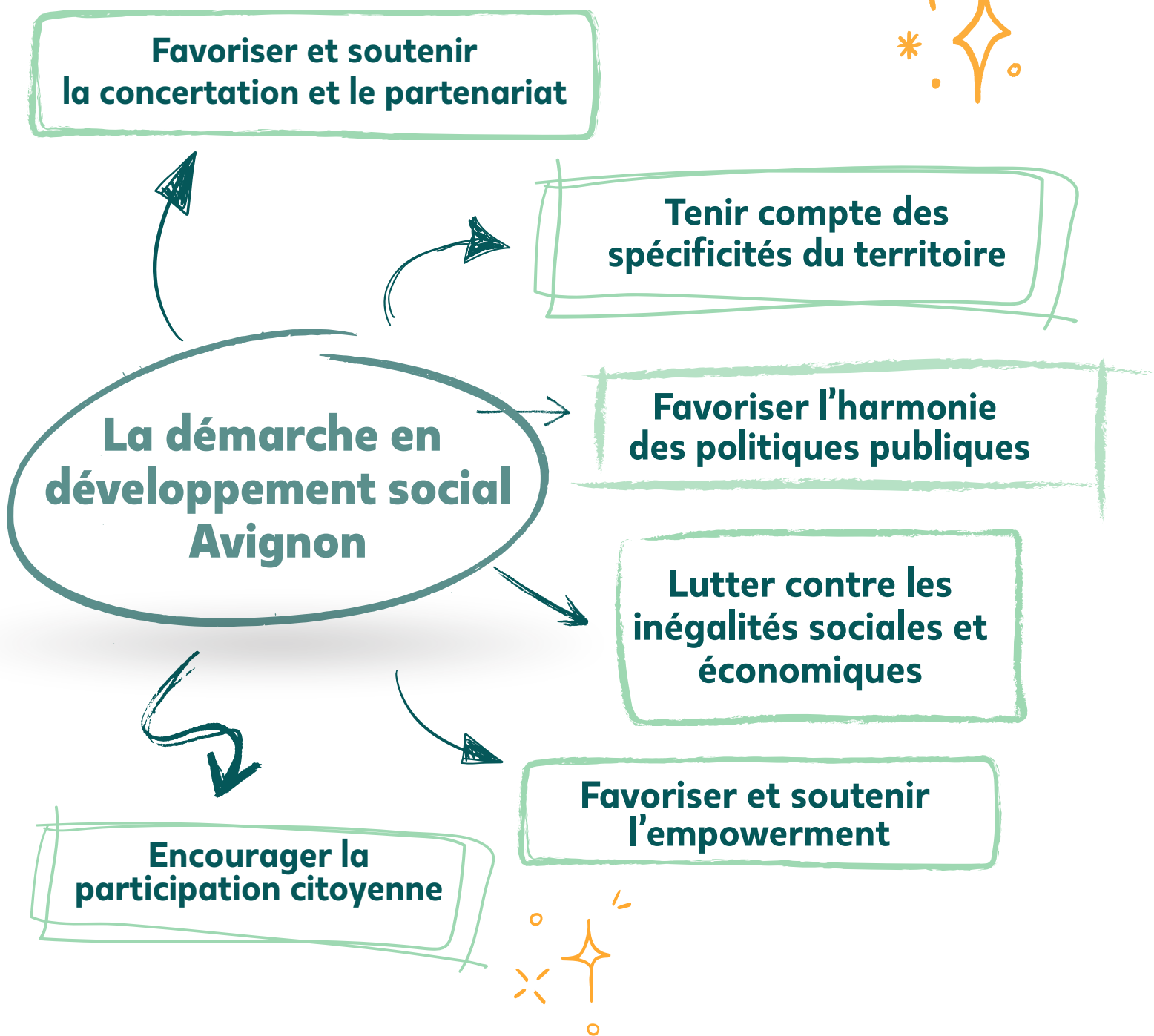


SOLIDARITÉ

2.

CADRE DE RÉFÉRENCE

2.2. Processus privilégiés



2.

CADRE DE RÉFÉRENCE

2.3. Champs d'intervention

Les cibles

Famille
Petite enfance
Jeunes
Femmes
Hommes
Personnes âgées
Communautés culturelles
Personnes handicapées
Communautés autochtones
Personnes anglophones



Les secteurs fondamentaux

Éducation
Communautaire
Santé
Municipal
Emploi
Développement local
Économie sociale
Développement économique



2.4. Thématiques

- ★ DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
- ★ VITALITÉ ET OCCUPATION DU TERRITOIRE
- ★ BIEN-ÊTRE INDIVIDUEL ET COLLECTIF
- ★ PAUVRETÉ ET BESOINS DE BASE

3.

GOVERNANCE

Définition : gouvernance

Façon d'organiser les rapports, notamment la distribution des pouvoirs, des rôles et des responsabilités, entre des groupes, individus et institutions qui sont amenés à travailler ensemble vers l'atteinte de buts communs.



**CHANTIERS ET TABLES DE
CONCERTATION**



**COMITÉ TERRITORIAL EN
DÉVELOPPEMENT SOCIAL**



COMITÉ D'APPUI



MRC AVIGNON



FORUM DES PARTENAIRES

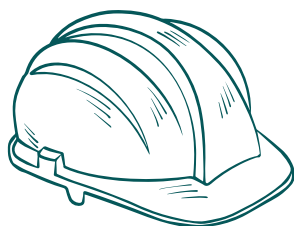
3.

GOUVERNANCE

3.1. Chantiers et tables de concertation

Composition

Les partenaires concernés par le sujet de la concertation



Mandats

- Identifier les besoins et les pistes d'actions à prioriser.
- Recommander au Comité territorial en développement social les actions prioritaires et les ressources nécessaires (financières, humaines, etc.) pour les mettre en œuvre.
- Assurer le suivi et l'évaluation continue des actions prioritaires pour s'assurer de leur contribution à l'objectif et aux transformations souhaitées du Plan de communauté.

CHANTIER AÎNÉ(E)S AVIGNON

CHANTIER ENFANCE, FAMILLE

CHANTIER LOGEMENT ET HABITATION

CHANTIER SÉCURITÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE GARDE

TABLE DI-DP-TSA

TABLE JEUNESSE BAIE-DES-CHALEURS

TABLE SANTÉ MENTALE BAIE-DES-CHALEURS

COMITÉ SERVICES DE PROXIMITÉ AVIGNON OUEST

*D'autres sous-comités et groupes de travail issus de ces chantiers et tables existent sur le territoire.

3.

GOVERNANCE

3.2. Comité territorial en développement social

Composition

Représentant ou représentante de chacun des chantiers et tables de concertation

Le Comité territorial en développement social (CTDS) doit s'assurer d'être composé d'au moins un représentant ou représentante des secteurs ou d'organismes suivants :

- Organismes communautaires
- Conseil de la MRC
- CISSS
- Institutions scolaires (2 : anglophone, francophone)
- Communautés autochtones (2 : Listuguj, Gesgapegiag)
- Anglophones
- Coordination de la démarche en DS (sans droit de vote)

Mandats

- S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des interventions entre les chantiers et tables de concertation.
- Assurer un suivi de la mise en œuvre globale du Plan de communauté.
- Veiller à une répartition équitable des moyens en fonction des besoins et des objectifs du Plan de communauté.
- Recommander au Conseil de la MRC l'adoption du Plan de communauté et des actions en découlant (budgets, ressources humaines nécessaires).
- Assurer tout autre mandat requis dans le cadre de la démarche en DS de la MRC.

Rivière Restigouche. Belvédère du Camping Au Soleil D'Or. L'Ascension-de-Patapédia.



Dans le cas où le CTDS ne représenterait pas l'entièreté des secteurs, le Comité d'appui identifiera des membres pour assurer une représentation adéquate.

Les membres ainsi invités devront être validés par le CTDS, au préalable.

Le rôle des représentants et représentantes est de porter la voix du groupe qu'il/elle représente (au-delà de son organisation elle-même).

3. GOUVERNANCE

3.3. Comité d'appui

Composition de l'équipe

- Ressources humaines de la MRC Avignon attirées à la démarche en développement social
- Personnes responsables de l'animation et de la coordination des chantiers et tables de la démarche
- Ponctuellement : toute ressource pouvant soutenir les travaux du Comité d'appui

Mandats

- Préparer le contenu et animer les rencontres de chantiers, de tables et les forums.
- Mobiliser les partenaires autour de la démarche en développement social.
- Assurer la communication entre les différentes instances de la gouvernance.
- S'assurer de la cohérence et de la complémentarité des interventions entre les chantiers.
- Alimenter les réflexions du CTDS.
- Soutenir les partenaires dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.



3.

GOVERNANCE

3.4. MRC Avignon

Composition

Conseil de la MRC

Mandats

- Entériner le Plan de communauté.
- Participer activement à la démarche en développement social dans le cadre de ses champs de compétences.
- Partager les enjeux vécus au sein des municipalités aux instances de la démarche en développement social concernées.
- Dans les limites de ses champs de compétences, de ses moyens financiers et matériels, veiller à la mise à disposition des ressources assurant une mise en œuvre du plan de communauté.
- Agir en tant que fiduciaire du Plan de communauté.
- Assurer les suivis administratifs avec les fiduciaires, les bailleurs de fonds et les organismes porteurs d'actions.
- Veiller à l'encadrement de la démarche en DS, dont la ressource à la coordination.
- Mandater un membre du Conseil de la MRC afin de siéger sur le CTDS.
- Encadrer les projets dans le cadre du financement du Réseau de développement social GÎM.



Secteur Saint-Omer à Carleton-sur-Mer, Avignon, Gaspésie. Photo : Julien Leblanc

3. GOUVERNANCE

3.5. Forum des partenaires

Composition

Les partenaires concernés par le développement social

Mandats

- Offrir un espace de réflexion collective et d'échanges autour des enjeux en développement social et du plan de communauté annuel.
- Identifier, actualiser et adopter les orientations stratégiques de la démarche.
- Adopter et actualiser la structure de gouvernance et les règles de fonctionnement de la démarche en DS.
- Mobiliser les partenaires au sein de la démarche en DS.



Forum des partenaires 2025, Saint-Alexis-de-Matapédia. Photo : MRC Avignon

4. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Application du processus décisionnel

- Le processus décisionnel proposé est applicable dans les chantiers/tables de concertation ainsi qu'au CTDS.
- Dans le cas des propositions émanant de concertations existantes, les processus en place prévaudront sur celui proposé dans le cadre de la démarche en développement social.
- Ultiment, les chantiers ont un mandat de recommandation au CTDS et le CTDS a un mandat de recommandation au Conseil de la MRC.
- C'est le Conseil de la MRC qui détient le mandat décisionnel final selon un mode de fonctionnement qui lui est propre, en cohérence avec les principes et limites.

Principes et limites

Les critères, principes et l'esprit guidant la prise de décision sont en cohérence avec les valeurs, les thématiques et les objectifs du plan de communauté.



EN SAVOIR PLUS SUR LA DÉMARCHE

4. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Par consensus

La prise de décision par consensus vise à trouver le meilleur accord possible entre la majorité des partenaires impliqués. Cette méthode cherche à s'assurer que les questions ou réserves en regard d'une proposition soient soulevées et considérées dans la proposition finale.

Le consensus n'exige pas que tous les partenaires soient parfaitement en accord avec la décision, mais plutôt à ce que chaque partenaire puisse accepter la décision; autrement dit, que personne ne soit contre.

Étapes

1. Présentation de la proposition (lorsqu'il y a plus d'une proposition, passer en revue rapidement l'ensemble des propositions déposées et se concentrer sur la proposition qui semble constituer un socle intéressant pour mener les échanges).
2. Validation de la compréhension de la proposition et expression des réserves ou des points forts.
3. Clarification ou bonification de la proposition, si nécessaire.
4. Positionnement des partenaires face à la proposition et explication des objections, s'il y a lieu (pour, contre ou neutre).
5. Reformulation de la proposition avec amendements, si nécessaire, et acceptation.

Si un nombre significatif de positionnements neutres est remarqué pour des raisons autres qu'une abstention par manque de connaissance de l'enjeu, l'exercice de reformulation de la proposition pour tenir en compte les réserves exposées est de mise. Tous les partenaires peuvent participer au processus de prise de décision. La proposition est acceptée lorsqu'il n'y a pas de positionnement « contre » de la part des partenaires. Une proposition peut être acceptée sous réserve des amendements à y apporter.



4. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Absence de consensus

En l'absence de consensus, s'il est jugé que l'exercice d'amendement de la proposition a été effectué de bonne foi et en donnant l'espace et le temps nécessaires aux réflexions et aux modifications, et s'il est nécessaire qu'une décision soit prise en lien avec la proposition, par exemple pour des raisons d'échéancier de réalisation, le vote pourrait être envisagé en solution de dernier recours.

Modalités pour le vote

- À main levée, possibilité de vote secret par écrit, si demandé.
- Validation d'une décision nécessite 75 % des voix en présence.
- L'équipe en soutien à la démarche et l'organisme porteur d'une proposition d'action n'ont pas droit de vote.

Modalités

- L'envoi des documents sur lesquels portera une décision se fait au préalable, par courriel, dans les cinq jours ouvrables précédant la rencontre.
- La prise de décision se fait par les organisations présentes lors de la rencontre.
- La délégation à une autre organisation pour la prise de décision n'est pas possible.
- L'équipe en soutien à la démarche ne prend pas part à la décision finale, mais peut participer aux discussions.

Spécifiques au CTDS

- À la limite ci-dessus mentionnée s'ajoute celle où un organisme porteur d'une action proposée ne peut prendre part à la décision finale.
- Une représentation de chantier substitut peut remplacer la représentation régulière au CTDS pour la prise de décision. La représentation substitut est préalablement identifiée.



4. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Priorisation

Dans le cas de la prise de décision sur une action à déposer au Plan de communauté, il peut arriver que toutes les actions n'aient pas la même priorité. Chaque chantier ou concertation existante est libre d'effectuer la priorisation qui lui correspond. Leurs processus de priorisation seront respectés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil d'aide à la décision visant à se donner des bases de réflexion communes est mis à la disposition des partenaires afin de guider la prise de décision pour la recommandation de financement d'une action par le Plan de communauté.

Fonctionnement électronique

Lorsqu'une décision doit être prise de façon électronique (par courriel) par un chantier ou le CTDS, le processus suivant s'applique :

- Un délai minimal de cinq jours ouvrables est requis afin que tous les partenaires concernés par le chantier ou le CTDS puissent avoir accès aux documents transférés, prennent et fassent part de leur décision.
- Pour qu'une décision soit validée, un minimum de 75 % des membres du chantier ou du CTDS doivent avoir répondu positivement à la proposition sans qu'il y ait eu opposition.
- Si un seul partenaire s'oppose lors d'une prise de décision électronique, la prise de décision ne peut s'effectuer par voie électronique. Une rencontre devra être convoquée dans de brefs délais.
- La décision prise de manière électronique doit être mentionnée et confirmée lors de la rencontre subséquente du chantier ou du CTDS suivant la décision.

Accélération du processus par validation téléphonique

Dans le cas exceptionnel où une décision devrait être prise plus rapidement que les délais prescrits, après l'envoi du courriel incluant la proposition, la ressource de la démarche en développement social attitrée pourra contacter individuellement par téléphone les partenaires.

La décision et les commentaires de chaque partenaire en lien avec la proposition devront être consignés de façon écrite, présentés et confirmés lors de la rencontre subséquente du chantier ou du CTDS suivant la décision.

4. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Périodes de vacances

Pas de prise de décision dans la dernière semaine de décembre ainsi que dans la première semaine de janvier.

En période estivale, si une décision doit être prise, le délai accordé serait de 10 jours ouvrables.

Validité des listes d'envoi électronique

La mise à jour des listes de membres des chantiers est prévue au minimum une fois par année et, idéalement, en continu, par la ressource dédiée à la coordination du chantier (ex. : lors de la nomination du CTDS).



Campagne de marketing territorial Avignon. Gaspésie. Photo : Marc-André Laurin

Représentation de la démarche en DS Avignon

Puisqu'il est probable, mais non souhaitable, que la coordination de la démarche en développement social soit parfois appelée à représenter à la fois la démarche en développement social et la MRC Avignon, la posture et le fonctionnement pour la prise de décision dépendront du sujet abordé.

Représentation de la MRC

- La coordination de la démarche est normalement la personne en posture de représentation.
- Le processus décisionnel suivra ses étapes régulières.
- Les éléments contextuels, les éléments à valider et la proposition de positionnement seront exposés de façon synthétisée par la ressource à la coordination aux membres du CTDS.

5.

CADRE FINANCIER

Fondation Lucie et André Chagnon

La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) a accordé, pour la période 2024-2029, la somme de 8 500 000\$ au RDS-GÎM, à titre de fiduciaire, en vertu d'une entente régionale permettant d'augmenter la capacité d'agir territoriale et régionale des acteurs de travailler ensemble, en réseau, de façon concertée et intégrée pour renforcer la cohésion sociale et réduire les inégalités sociales.

Alliance pour la solidarité en Gaspésie

Les Alliances pour la solidarité réfèrent à la mesure 3.1.1.1 du 4e Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Le Regroupement des MRC de la Gaspésie, via la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, est le partenaire signataire de la convention d'aide financière 2024-2029 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie.

Annuellement pour le territoire d'Avignon

204 918 \$

Annuellement pour le territoire d'Avignon

180 128 \$

Autres bailleurs de fonds du Plan de communauté

- MRC Avignon
- Complice - Persévérance scolaire Gaspésie-Les-Îles
- Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec
- Table Saines Habitudes de vie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Direction de la santé publique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



6.

ANNEXES

6.1. Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social

6.2. Outil d'aide à la décision pour la recommandation de financement d'une action

6.3. Orientations des tables et chantiers

CHANTIER AÎNÉ(E)S AVIGNON

CHANTIER ENFANCE, FAMILLE

CHANTIER LOGEMENT ET HABITATION

CHANTIER SÉCURITÉ ET AUTONOMIE ALIMENTAIRE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SERVICES DE GARDE

TABLE JEUNESSE BAIE-DES-CHALEURS

TABLE SANTÉ MENTALE ADULTE BAIE-DES-CHALEURS

TABLE DI-DP-TSA BAIE-DES-CHALEURS

6.1. Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social

La démarche en développement social mise en œuvre sur le territoire d'Avignon vise à améliorer les conditions de vie des citoyens et citoyennes. Elle est le résultat d'une collaboration avec les parties prenantes de différents secteurs, qui s'engagent ensemble pour répondre aux besoins de la communauté et favoriser un bien-être collectif.

Les partenaires des entités de concertations peuvent identifier des solutions adéquates pour répondre aux enjeux identifiés. Le développement et l'élaboration de projets se font par un travail collectif, par les chantiers et tables de concertation. Dans ce cadre, plusieurs étapes sont définies afin de présenter les initiatives proposées et les faire approuver par les différents comités et responsables, du dépôt à la réalisation du projet.

1 Dépôt du formulaire unique de demande d'aide financière

Les projets doivent être déposés via le formulaire unique de demande disponible sur le site web de la MRC. Ce formulaire étant mis à jour régulièrement, il est nécessaire de se procurer la version en vigueur sur le site web ou auprès de l'équipe de la MRC.

Afin d'obtenir le meilleur accompagnement possible, il est conseillé de communiquer avec un agent ou une agente.



**EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT
ET LE FINANCEMENT DE PROJETS**

2 Présentation du projet en chantier ou en table

- Présentation de la proposition à la concertation ciblée. Il est demandé de présenter les éléments suivants, soit les principales sections du formulaire unique :
 - Résumé du projet
 - Objectifs visés
 - Explication de l'enjeu
 - Clientèle cible
 - Partenaires impliqués
 - Montant demandé
- La personne qui anime et coordonne le chantier ou la table de concertation peut offrir de l'accompagnement pour aider à structurer la présentation.
- Validation de la compréhension de la proposition avec expression des réserves ou des points forts de la part des partenaires.
- Positionnement des partenaires en s'appuyant sur l'outil d'aide à la décision. L'organisme qui dépose l'action se retire pour permettre aux partenaires de se positionner.

6.1. Processus de dépôt et de suivi des actions dans le cadre de la démarche en développement social

La prise de décision se fait par consensus. Ce modèle vise à trouver le meilleur accord possible entre la majorité des partenaires participant à la prise de décision. On cherche alors à s'assurer que les questions ou réserves en regard d'une proposition soient soulevées et considérées dans la proposition finale. Le consensus n'exige pas que tous les partenaires soient parfaitement en accord avec la décision, mais plutôt à ce que chaque partenaire puisse accepter. Tous les partenaires peuvent participer au processus de prise de décision. La proposition est acceptée lorsqu'il n'y a aucun positionnement "contre".

L'envoi des documents sur lesquels portera une décision se fait au préalable, par courriel, dans les 5 jours ouvrables précédant la rencontre. La prise de décision se fait par les organisations présentes lors de la rencontre. L'équipe en soutien à la démarche en développement social ne prend pas part à la décision finale, mais peut participer aux discussions.

3 Présentation du projet au CTDS

La personne à la coordination de la démarche en développement social ou l'agente ou agent responsable du chantier présente la proposition au CTDS.

Cette personne présente le projet aux membres du comité et les informe des discussions tenues par les partenaires. La prise de décision se fait aussi par consensus.

4 Suivi du projet

Comme les actions soutenues en développement social découlent d'un travail de concertation, il est attendu que leur état d'avancement soit présenté aux partenaires. Un moment est prévu, lors du chantier ou de la table, pour faire le point sur la progression du projet. À cette occasion, l'organisme porteur peut s'attendre à discuter de l'avancement de l'action, de la mobilisation et de la collaboration des partenaires, des retombées observées ainsi que des défis et ajustements nécessaires.

6.2. Outil d'aide à la décision pour la recommandation de financement d'une action

Démarche en développement social – Avignon

Cet outil est mis à la disposition des partenaires des chantiers et du Comité territorial en développement social de la MRC Avignon afin de guider la prise de décision pour la recommandation de financement d'une action par le Plan de communauté. Il ne vise pas à réaliser un exercice de notation, mais plutôt à se donner des bases de réflexion commune.

Critères d'aide à la décision

- L'action se déroule dans les limites du territoire de la MRC Avignon ou bénéficie de façon directe à des citoyens et citoyennes de la MRC Avignon.
- L'action est en lien avec les thématiques (grandes orientations) de la démarche en développement social.
- L'action répond à un des objectifs poursuivis par le chantier ou la concertation dans laquelle elle s'inscrit.
- L'action répond à un besoin identifié par un ou plusieurs partenaires dont la clientèle est concernée par l'action.
- L'action a le potentiel d'apporter une différence positive significative en réponse à la problématique.
- Les partenaires sont clairement identifiés et auront un rôle actif dans la réalisation de l'action.
- L'action est complémentaire aux initiatives en cours ou bonifie l'offre de services sur le territoire.
- Le montage budgétaire est crédible et conséquent devant la nature et l'ampleur de l'action.

Note: Les critères purement administratifs sont exclus de cet outil d'aide à la décision afin de permettre aux partenaires de concentrer leurs réflexions sur le contenu de l'action. L'analyse du respect des paramètres administratifs sera réalisée par la personne responsable des ententes au sein de la MRC.



MISE EN CONTEXTE

La concertation pour les personnes âgées Avignon a été mise sur pied en mars 2021, dans le cadre de la démarche en développement social et s'inscrit en complémentarité avec la Table bienveillance aîné(e)s Baie-des-Chaleurs. Cette concertation rassemble divers acteurs et actrices d'Avignon qui se mobilisent en vue d'échanger et trouver des solutions pour répondre aux différents besoins des personnes âgées du territoire. Elle souhaite assurer un arrimage entre les initiatives développées et les différents plans et politiques élaborés. Il s'agit d'un lieu d'échange et de réseautage entre les partenaires qui agit comme chantier de la démarche en développement social, en recommandant au comité territorial en développement social les actions jugées prioritaires pour la clientèle âgée.

**VOIR
LE PLAN D'ACTION COMPLET
ICI**



OBJECTIFS

Promouvoir la participation sociale des personnes âgées

- Favoriser la mixité intergénérationnelle
- Permettre des occasions de rencontres destinées aux personnes âgées
- Varier les lieux et les occasions de rencontres
- Mieux connaître les besoins des personnes âgées
- Répertorier les activités déjà présentes sur le territoire

Soutenir le déploiement de services à domicile

- Dépister de façon précoce les symptômes de la perte d'autonomie chez les personnes âgées
- Consolider l'offre de services à domicile déjà existante
- Appuyer la création de nouveaux services à domicile
- Outiller les proches aidants pour bonifier et faciliter leurs interventions auprès des personnes aidées

Favoriser une meilleure desserte de transport

- Développer des moyens alternatifs de transport
- Concerter et conscientiser sur les besoins de transport en région
- Mieux communiquer et promouvoir l'offre de services existante et les façons d'y accéder

Développement de connaissances et de compétences dans le but d'accroître le pouvoir d'agir

- Répertorier les formations et ateliers en lien avec le développement des connaissances technologiques, des droits, de la fraude et de la maltraitance
- Sensibiliser la communauté au concept de proche aide et reconnaître leur travail
- Communiquer l'offre de formations et d'ateliers aux différents partenaires
- Diversifier les intervenants et les lieux clés afin de déployer l'offre de services
- Adapter la communication de l'information en fonction de la clientèle âgée

MISSION ET VISION

Cette concertation rassemble divers acteurs et actrices qui se mobilisent en vue d'échanger et trouver des solutions pour répondre aux différents besoins des 0-12 ans et de leurs familles. Il s'agit d'un lieu d'échange et de réseautage entre les partenaires qui agit comme chantier de la démarche en développement social en recommandant au comité territorial en développement social les actions jugées prioritaires dans le domaine enfance-famille. Le bien-être de l'enfant et de la famille demeure au cœur des réflexions et des actions.

OBJECTIFS

Améliorer l'accès aux offres de garde de tous types

- Maintenir le soutien des haltes-garderies et bonifier l'offre
- Soutien psychosocial pour outiller les animateurs et animatrices de camp de jour
- Réserver des places en camp de jour et en halte-garderie pour les familles vulnérables
- Varier et adapter les modes d'inscriptions aux différentes offres de garde pour les rendre adaptés aux familles vulnérables
- Documenter le besoin des accompagnateurs et accompagnatrices devant superviser des petits groupes d'enfants de 0 à 12 ans face à la gestion de situations difficiles

Faciliter les premières transitions pour les tout-petits et leurs familles

- Identifier l'offre actuelle en lien avec les premières transitions
- Organiser un moment d'échange entre les intervenantes et intervenants scolaires, municipaux, communautaires et de première ligne du CISSS pour les services de premières transitions



Favoriser le développement global des 0-12 ans, les saines habitudes de vie, ainsi que l'éveil à la lecture

- Soutenir le développement des compétences parentales
- Maintenir, promouvoir et bonifier l'accessibilité aux loisirs
- Développer l'éveil artistique dès la petite-enfance
- Mettre en œuvre des activités en lecture pour freiner le retard de développement langagier
- Sensibiliser et agir face à la surutilisation des écrans
- Éduquer et promouvoir une saine alimentation

Maintenir le réseautage

- Bonifier la formule du Forum Petite-Enfance pour favoriser le réseautage
- Inviter les partenaires à présenter et échanger sur leurs services et programmes
- Organiser un salon des organismes pour favoriser le réseautage et la connaissance des services

MISSION ET VISION

Par la concertation intersectorielle, ce chantier souhaite outiller la communauté pour que tous ses membres, individuellement et collectivement, soient en mesure de favoriser des réponses durables aux enjeux que nous vivons en lien avec le logement et l'habitation.

Campagne de marketing territorial Avignon. Gaspésie. Photo : Marc-André Laurin

VOIR
LE PLAN D'ACTION COMPLET
ICI

OBJECTIFS

Bonifier et améliorer l'offre en logements collectifs

- Collaborer à des projets en fonction de leur évolution et documenter des formules innovantes

Favoriser l'accès la propriété et au logement

- Soutenir les milieux dans l'identification et le développement de formules innovantes
- Développer des initiatives qui répondent au besoin du territoire d'Avignon
- Promouvoir le répertoire du logement communautaire et social de l'Observatoire du logement GIM

Renforcer la collaboration et la concertation territoriale en logement et habitation

- Mobiliser les acteurs et actrices du logement afin d'intervenir sur les enjeux du territoire
- Renforcer les représentations politiques afin de sensibiliser les gouvernements aux réalités régionales

Améliorer le respect des droits des personnes en matière de logement et d'habitation

- Favoriser la défense des droits des locataires du territoire
- Développer la parole citoyenne en matière de logement
- Favoriser les connaissances des locataires et des locateurs et locatrices en matière de droit du logement

MISE EN CONTEXTE

Cette concertation a été mise sur pied en 2019 dans le cadre de la démarche en développement social. Ses mandats sont les suivants :

- Identifier les besoins et les pistes d'actions à prioriser pour le plan de communauté
- Recommander au comité territorial en développement social les actions prioritaires et les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre
- Assurer le suivi et l'évaluation continue des actions
- Valider, corriger et bonifier le plan de la démarche en sécurité alimentaire et soutenir la mise en œuvre des actions au besoin

OBJECTIFS

Favoriser l'éducation à une saine alimentation

- Déployer des activités de modeling auprès des enfants
- Promouvoir les cuisines collectives
- Accompagner les jardins communautaires et les initiatives de jardinage des centres de la petite enfance, des écoles, des organismes et des municipalités
- Mettre en place une cuisine collective au centre communautaire d'Escuminac

Contribuer à la santé alimentaire des personnes vivant une situation de vulnérabilité

- Élargir la distribution d'aliments locaux aux personnes vivant une situation de vulnérabilité
- Favoriser l'accès à des aliments sains aux élèves d'écoles primaires du territoire
- Permettre aux personnes en situation de vulnérabilité, principalement les personnes âgées, de bénéficier de repas équilibrés et abordables financièrement
- Déployer le programme "Cantine pour tous" dans plus d'écoles
- Mettre en place des repas communautaires destinés aux personnes âgées du secteur Ouest de la MRC

Développer des liens et des partenariats

- Mieux connaître les besoins et les services offerts dans les communautés autochtones de Gesgapegiag et de Listuguj, de même qu'à la population anglophone
- Déployer une campagne de promotion invitant la population à être généreuse envers les organismes en sécurité alimentaire



Photo : Maude Barriault

MISSION ET VISION

En concertation avec les acteurs et actrices d'Avignon, ce groupe de travail a pour vision d'améliorer l'accès à des services de garde pour l'ensemble de la population. Il considère que cette responsabilité incombe à toute la communauté et que les solutions doivent émerger des besoins des responsables de services de garde, en mutualisant les contributions de chacun. Sa mission est de favoriser la participation de tous les partenaires sociaux par une concertation intersectorielle afin d'élaborer un plan d'action sur les services de garde. Ce plan orientera les organisations partenaires et permettra une amélioration de la desserte sur le territoire d'Avignon.



OBJECTIFS

Stimuler l'ouverture de places en services de garde

- Promouvoir la profession
- Développer un programme de soutien financier et technique au démarrage
- Ajout de places en installation

Favoriser le maintien des services familiaux existants

- Développement d'incitatifs financiers
- Évaluer des mesures d'allègement de la tâche

Faciliter la mise sur pied de projets pilotes

- Déploiement de projets pilotes sur le territoire
- Amélioration du processus de déploiement des projets pilotes

Maintenir la mobilisation et les communications

- Documenter et faire connaître les besoins
- Promouvoir les actions en cours
- Animer la concertation



VOIR
LE PLAN D'ACTION COMPLET
ICI

MISE EN CONTEXTE

La Table Jeunesse Baie-des-Chaleurs a été mise en place dans les années 2010. Les partenaires souhaitaient alors, et souhaitent toujours, se concerter afin de mieux se connaître, arrimer l'offre de services et favoriser une collaboration optimale pour la population jeunesse locale, se concentrant sur les jeunes âgés de 12 à 25 ans. La table est un lieu de partage, de collaboration et de clarification des besoins du milieu en lien avec les jeunes et leur entourage. La Table Jeunesse Baie-des-Chaleurs alimente les démarches en développement social de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure.



OBJECTIFS

Mieux faire connaître les ressources existantes

- Favoriser le partenariat et promouvoir le partage d'informations
- Outiller les parents d'adolescents et d'adolescentes afin de renforcer leurs compétences parentales en lien avec les réseaux sociaux
- Proposer des formations aux intervenants et intervenants qui œuvrent auprès des jeunes concernant différentes thématiques

Améliorer la qualité et les conditions de vie des jeunes

- Promouvoir des activités éducatives sur les sphères émotionnelle et relationnelle
- Augmenter les opportunités de socialisation des jeunes

Transition vers la vie adulte

- Développer une offre d'ateliers qui permettra aux jeunes d'améliorer leurs compétences de base
- Connaître davantage les ressources existantes en transition et bonifier leur offre de services
- Améliorer la mobilité des jeunes sur le territoire



VOIR
LE PLAN D'ACTION COMPLET
ICI

MISSION ET VISION

La Table Santé Mentale Baie-des-Chaleurs a été mise en place à l'automne 2020 en réaction à la pandémie mondiale de COVID-19. Les partenaires souhaitent se concerter afin d'arrimer l'offre de services et favoriser une santé mentale optimale pour la population locale, se concentrant sur la santé mentale adulte et le soutien à l'intervention. La table est un lieu de partage, de collaboration et de clarification des besoins du milieu en lien avec la santé mentale. La Table Santé Mentale Baie-des-Chaleurs alimente les démarches en développement social de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure.

OBJECTIFS

Promotion et sensibilisation en santé mentale

- Offrir un corridor de services pour les individus en situation de vulnérabilité de 35 à 50 ans.
- Promouvoir la réalité de la santé mentale des personnes directement concernées par les services en santé mentale.
- Sensibiliser la population face aux préjugés existants en santé mentale
- Maintenir la présence d'un lieu communautaire et artistique

Outils et formations pour les partenaires

- Consolider l'offre de formation aux partenaires du chantier
- Préserver la santé mentale des intervenants et intervenantes en relation d'aide
- Établir des liens avec les communautés des Premières Nations du territoire d'Avignon

Maintien du réseautage et mieux se connaître

- Présentation des partenaires sur leurs services et programmes
- Tenue d'un salon des organismes communautaires



TABLE DI-DP-TSA BAIE-DES-CHALEURS

MISSION ET VISION

Les raisons d'être de cette table sont les suivantes : réseauter les organismes, faciliter les communications et la collaboration entre les organismes, dresser l'éventail des services offerts et identifier les trous de services afin d'améliorer l'offre de service. Nous souhaitons :

- Être informés des organisations et des services dédiés aux personnes DI-DP-TSA
- Mieux connaître leurs besoins
- Développer de l'entraide et identifier les zones de collaborations entre les organisations
- Consolider le sentiment d'appartenance et la solidarité entre les partenaires
- Faire résonner les besoins locaux aux paliers régional et national et mettre en commun l'expertise

OBJECTIFS

Répit

- Augmenter l'offre de répit pour les personnes DI-DP-TSA et leurs proches aidants

Transport

- Effectuer un portrait des besoins et des services en transport existant pour les personnes DI-DP-TSA
- Augmenter l'offre de transport pour les personnes DI-DP-TSA

Socialisation

- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes DI-DP-TSA

Accès aux services

- Améliorer la connaissance et le référencement vers les services pour les personnes DI-DP-TSA
- Améliorer l'accès aux services pour les personnes DI-DP-TSA

